

## Un besoin dans la durée

Toutes les observations de terrain convergent pour indiquer que les bénéficiaires, souvent spectaculaires, de l'intervention des économes de flux sont très rapidement remis en cause si leur mission est interrompue : il faut pérenniser l'action pour installer les résultats sur la durée.

En outre, la nature des problèmes à résoudre dans la gestion d'un parc d'ouvrages et d'équipements évolue nécessairement dans le temps : travaux neufs, réhabilitations, aménagements, modifications d'affectation... impliquant des interventions spécifiques, l'actualisation de consignes et de tableaux de bord, etc.

Le conseiller en environnement domestique a devant lui un chantier permanent, par le renouvellement des habitants, la récurrence des micro-incidents à corriger (analyses de consommations de flux), l'évolution de la réglementation (notamment en matière de plomb, et plus largement relative à la santé, comme la qualité de l'air dans l'habitat), et pour des programmes "ciblés" lors de moments particuliers (travaux d'entretien ou de rénovation par exemple, pour la préconisation d'isolation, d'installations de régulation...).

## Une action permanente, élargie à de nouveaux champs d'intervention

Le champ d'action de l'économe de flux pourra être élargi : transport, voirie, eaux pluviales, agriculture, énergies renouvelables. Il contribuera à la rationalisation des moyens de transport individuels, l'incitation au co-voiturage, etc., calés sur l'évolution des politiques locales : transport, déchet, eau, énergie.

Le conseiller en environnement domestique pourra élargir ses domaines d'information et de sensibilisation environnementales, par exemple aux pratiques de collecte sélectives des déchets ménagers dans l'habitat, individuel et collectif.

**Le développement de ces activités et la création d'emplois nouveaux devront être validés par chaque organisme employeur (ou groupement d'employeurs), au regard des choix d'organisation des services existants, des services déjà rendus et des résultats visés. Des créations d'emplois nouveaux sont donc possibles et rentables.**

Les Agences de l'eau et l'ADEME, ont élaboré un dossier argumentaire concernant ces 2 emplois. Le demander au Service Formation de l'ADEME au 01 47 65 23 20 ou par mail : [nathalie.jacquelot@ademe.fr](mailto:nathalie.jacquelot@ademe.fr)

Un programme national de consolidation d' "Emplois Environnement", créé dans le cadre du dispositif "Nouveaux services – nouveaux emplois", est en cours de réalisation : économie de flux, animateur de collecte sélective (ambassadeur de tri), gestionnaires d'espaces et éducateur à l'environnement.

Il est animé par AVISE en collaboration avec :



Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable • [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)



Les Agences de l'eau • [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) • [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques) • [www.avise.org](http://www.avise.org)



L'UNCPPIE (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) • [www.uncpie.org](http://www.uncpie.org)



Le réseau T.E.E. (Territoires Emploi Environnement) • [www.reseau-tee.net](http://www.reseau-tee.net)

Contact AVISE : [karim.zerguit@avise.org](mailto:karim.zerguit@avise.org)

## Des services accessibles à toutes les collectivités

La création d'un poste d'économe de flux intéresse tout organisme gestionnaire d'un parc de bâtiments d'usage tertiaire, résidentiel, éducatif ou de loisirs : collectivités territoriales et établissements publics ou privés à vocation éducative, sanitaire ou sociale, entreprises...

Le développement des intercommunalités offre une conjoncture particulièrement favorable à l'embauche d'économes de flux en raison de l'étendue, de la diversité et de l'évaluation permanente des gisements latents d'économie de flux dans le parc d'ouvrages dont elles ont la charge.

Pour les petites communes ou gestionnaires d'équipements en nombre réduit (maisons de retraite, internats, cliniques, ...), d'autres solutions de recours aux services d'économes de flux se mettent opportunément en œuvre autour du concept d'**emploi partagé** : création d'un groupement d'employeurs ad hoc ou recours aux services d'un prestataire associatif définissant, au cas par cas, un programme d'intervention, qui pourra assurer les missions pour plusieurs donneurs d'ordre.

## Un coût d'emploi rapidement solvabilisé

Pour fixer les idées et sur la base de résultats connus dans la gestion du patrimoine des collectivités locales, on peut raisonnablement attendre de la création de la fonction économe de flux une réduction des dépenses d'eau et d'énergie de l'ordre de 10 % ; celles-ci étant en moyenne de 37€/habitant et par an.

En théorie, le coût d'un poste de 37 000€ pourrait ainsi être solvabilisé par les économies de flux réalisées sur une commune (ou un groupement de communes) de 10 000 habitants.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE



# LA CRÉATION D'EMPLOIS d' "économe de flux" et de "conseiller en environnement domestique"

Deux métiers nouveaux, reconnus et rentables

au service de la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie



Une politique volontaire de réduction des consommations d'eau et d'énergie porte ses effets sur trois plans :

- **Environnemental**, par la préservation de la ressource en eau et en énergies fossiles, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une prise de conscience environnementale accrue ;

- **Social**, par l'allègement des charges des consommateurs, l'amélioration de la qualité de vie et la mise en place des emplois nouveaux d'économe de flux et de conseiller en environnement domestique ;

- **Économique**, par la réduction des charges d'exploitation, le développement de marchés d'équipements de régulation, de services d'installations et par des contrôles fréquents des consommations et des dépenses.

L'économie de flux, en ce sens, est exemplaire d'une authentique démarche de développement durable. **La création de l'emploi d'économe de flux est le type même de « l'investissement » conjuguant bénéfiques environnementaux et rentabilité financière.**

À une solvabilisation exceptionnellement rapide de son coût, l'emploi d'économe de flux apporte d'autres intérêts :

- La sécurité des usagers et la prévention de risques sanitaires,
- La prévention de risques matériels et les coûts évités,
- La qualité des flux et le confort de leurs applications,
- La création de liens nouveaux entre l'exploitant d'un ouvrage et ses usagers dans une démarche où l'intérêt de chacun et l'intérêt général se rejoignent.

La mise en œuvre d'un programme d'économie de flux requiert un professionnalisme et un champ de compétences couverts par **les métiers d'économe de flux et de conseiller en environnement domestique**, métiers qui s'exercent au plus près du "terrain".

## L'économe de flux au service des équipements à usage collectif

Il a pour champ opératoire les parcs d'ouvrages bâtis, les équipements d'usages collectifs, le patrimoine géré par les collectivités locales (bâtiments administratifs, établissements scolaires ou d'hébergement, équipements sportifs, de loisirs, éclairage et nettoyage de la voirie ...), les hôpitaux ...

### Ses missions :

- Mettre en œuvre une gestion efficace des consommations de flux (eau et énergie), une optimisation des coûts tarifaires, un suivi des contrats de maintenance et d'approvisionnement des installations communes.
- Rechercher une utilisation performante des appareils existants, réglés ou régulés afin de répondre aux justes besoins attendus, réalisant ainsi des économies sur les consommations et les coûts.
- Contribuer à faire évoluer les équipements, à reconsidérer l'énergie utilisée, pour aboutir à des coûts économiques et environnementaux réduits et à un confort de vie amélioré pour le chauffage et l'eau (chaude et froide).
- Inciter le personnel, les usagers, à adopter des pratiques et des comportements plus économes de flux et plus respectueux de l'environnement.
- Contribuer à la conduite d'une politique énergétique et environnementale durable ; favoriser le développement de l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Renseigner les particuliers et participer à des activités collectives (conférences, salons...).

### Ses activités :

- Le suivi analytique des consommations et la réalisation de campagnes de mesures (consommations, températures, débits, etc.).
- L'optimisation des tarifications, la définition des cahiers des charges et le suivi des contrats de maintenance.
- La sensibilisation, l'information et, le cas échéant, la formation des usagers du patrimoine collectif.
- La mise en place de tableaux de bord et d'indicateurs de contrôle des consommations et des coûts, pour la prévision et l'évaluation.
- La mise en forme et la communication des résultats.
- Le repérage de dysfonctionnements dans l'utilisation des équipements et la préconisation des solutions à apporter.
- L'encadrement et la programmation des interventions d'une équipe de conseillers en environnement domestique.
- La participation à la prise de décision des investissements réducteurs de consommation, en appui aux services techniques et financiers.

### Structures d'emploi :

- Son poste est généralement rattaché à une direction de services techniques et de maintenance d'une collectivité, publique ou privée : entreprises, associations, administrations...
- Dans les patrimoines ne disposant pas d'un service technique, il est directement rattaché auprès de la direction générale ou du responsable en charge des dépenses de fonctionnement ; dans cette hypothèse, il assurera en totalité les missions et activités définies.
- Dans le cadre des Espaces Info Energie (E.I.E.), il intervient pour conseiller les particuliers, les petites collectivités et petites entreprises.

## Le conseiller en environnement domestique au service de l'habitat collectif et individuel

Il a pour champ opératoire prioritaire, le logement et les parties communes de parcs résidentiels.

Il intervient dans le cadre d'équipes de conseil en environnement ou d'action sociale, auprès des ménages.

### Ses missions :

- Participer au maintien et à l'amélioration des bâtiments, équipements, réseaux d'eau, par la réalisation et le lancement de travaux d'entretien, de rénovation des logements.
- Sensibiliser les résidents aux questions économiques et environnementales de la maîtrise des flux.
- Conseiller, proposer des améliorations et des conseils d'utilisation des équipements existants, devant réduire les coûts et consommations de flux, améliorer le confort de vie.
- Dans le cadre d'actions collectives, accompagner les résidents, pour les aider à tenir leurs dépenses d'eau et d'énergie, à surveiller leurs consommations de flux en évitant les gaspillages.
- En partenariat avec les acteurs sociaux locaux, contribuer à prévenir le surendettement des ménages sur les questions d'eau et d'énergie ; les aider dans leurs démarches.
- Participer à des programmes d'amélioration du cadre de vie (projets d'aménagement urbain).

### Ses activités :

- Le conseil sur les bonnes pratiques d'utilisation et d'économie des consommations ;
- La promotion de l'usage et de l'acquisition d'équipements plus économes ;
- L'animation des actions de promotion, de sensibilisation et d'appropriation de comportements économes par les ménages.
- L'analyse des surconsommations d'énergie et d'eau, l'optimisation des réglages ;
- La surveillance technique et la contribution à la maintenance des réseaux ;
- L'appui aux professionnels de l'action sociale pour la résolution de problèmes de surendettement et de situations d'impayés ou de services d'aide à domicile pour la réalisation d'interventions ou de conseils personnalisés auprès des familles.
- La participation à la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs concernés (bailleurs, services sociaux, artisans et installateurs, ...) ;

### Structures d'emploi :

Il participe généralement à des équipes de maintenance d'un bailleur de l'habitat, social ou non, des associations proches des collectivités locales, des antennes d'information et de médiation sociale de collectivités locales, des régies de quartier, des associations de consommateurs, des Centres Communaux d'Action Sociale... ;